

Convention collective départementale

IDCC : 829 | **INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES ET CONNEXES**

(Vaucluse)

(20 janvier 1976)

(Étendue par arrêté du 5 juin 1981,

Journal officiel du 13 juin 1981)

Adhésion par lettre du 4 mai 2023
de UIMM Alpes-Méditerranée à la convention collective

NOR : ASET2350535M

IDCC : 829

UIMM Alpes-Méditerranée,
Tour Méditerranée,
65, avenue Jules-Cantini,
13298 Marseille Cedex 20.

Marseille, le 4 mai 2023.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que par courriers RAR du 11 avril 2023, l'UIMM Alpes-Méditerranée a notifié aux organisations syndicales signataires de la convention collective des industries métallurgiques et industries connexes du département du Vaucluse du 1^{er} janvier 976 modifiée (n° IDCC 0829), son adhésion à ladite convention dans le cadre d'une fusion absorption en cours de l'UIMM Vaucluse par l'UIMM Alpes-Méditerranée, à effet au 1^{er} janvier 2023.

Vous trouverez ci-joint copies de ces courriers de notification d'adhésion pour dépôt conformément aux dispositions légales, réglementaires applicables. (+ 1 copie en version électronique), ainsi que les justificatifs de présentation de ces courriers RAR.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'enregistrement de cette adhésion.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le délégué général.